

# ASSEMBLÉE NATIONALE

17 novembre 2021

---

PLFSS 2022 - (N° 4685)

Rejeté

## AMENDEMENT

N ° AS8

présenté par  
M. Bazin et M. Door

-----

### ARTICLE 40

I. –  À l'alinéa 6, substituer aux mots :

« bilan visuel »

les mots :

« examen oculaire ».

II. – En conséquence, à l'alinéa 15, substituer aux mots :

« bilan visuel »

les mots :

« examen oculaire ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel. Les ophtalmologistes ne font pas des bilans visuels, expression absente de la nomenclature et du référentiel de formation des ophtalmologistes, mais réalisent des examens oculaires, dont la forme peut d'ailleurs être variée.